

Téléassistance

Ce système de téléassistance, géré par la société Vitaris, concerne les personnes suivantes:

- les personnes âgées de 60 ans et plus
- les personnes handicapées ayant un taux d'invalidité de 80% et vivant à domicile
- les adultes déficients respiratoires et/ou moteurs
- les personnes sortant d'un séjour hospitalier



Sous forme de montre ou de pendentif, la personne peut actionner le bouton en cas de chute. Un système de prise de contact est alors mis en route. En cas de non réponse, les secours sont envoyés.

Son coût est de **5.38€ par mois** et les **frais d'installation sont gratuits**.

Un formulaire est à remplir et à déposer auprès du CCAS.

Documents

[Demande d'installation téléassistance à déposer au CCAS en mairie](#)

Liens utiles

[Bien vivre à la retraite](#)

[Résidence des Personnes Âgées](#)

[Le Comité Local des Personnes Âgées](#)

[Le Centre Communal d'Action Sociale \(CCAS\)](#)

[Portage de repas](#)

[Transport au marché pour les seniors](#)

[Cartes de transport pour les personnes âgées](#)

[Téléassistance](#)

[Plan Canicule](#)

[Bouger c'est la santé !](#)

[Agence de la CNAV à Mantes-la-Jolie](#)

Contact

CCAS de Gargenville

01 30 98 89 00

ccas-gargenville@ville-gargenville.fr